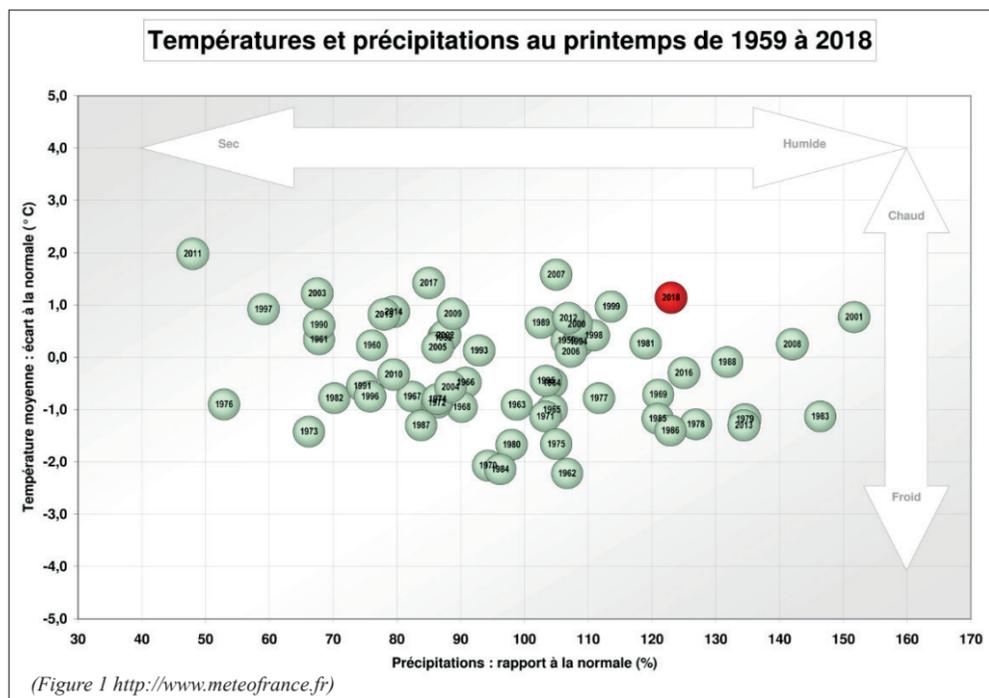


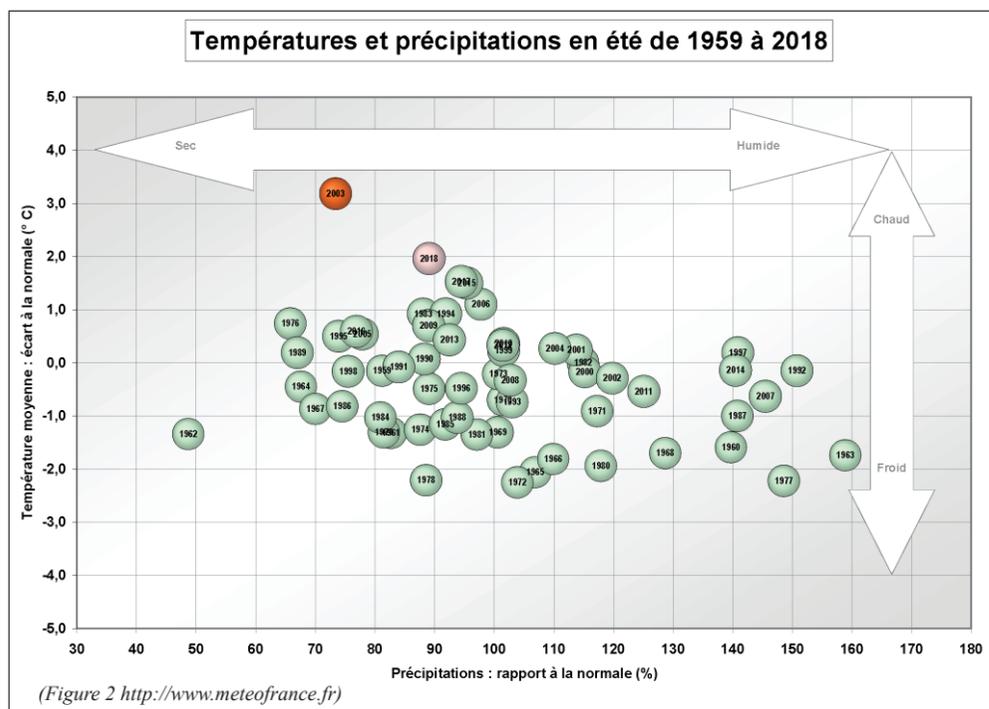
Une campagne viticole 2018 : une

La campagne 2018 restera gravée dans les mémoires des viticulteurs de notre département comme partout dans le grand sud de la France. engagée a été sévère, tout comme des pertes de récolte sur certaines parcelles. Une maladie peu présente dans notre vignoble a été également secteurs et les protections n'ont eu comme salut un mois de septembre sec et ensoleillé. Les vendanges se sont déroulées dans des conditions

Focus sur la climatologie particulière de 2018

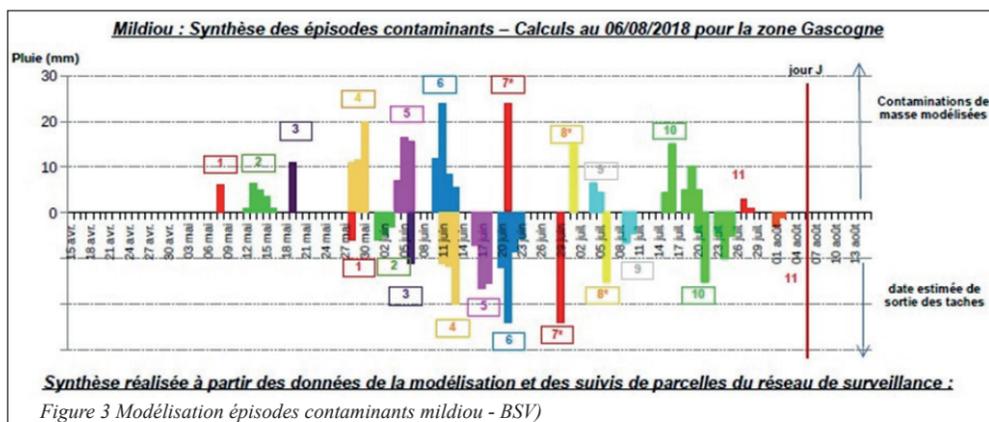


Chaleur et humidité qualifient le printemps 2018, de nombreuses périodes pluvieuses ont été enregistrées à partir de la mi-mars.



L'été a été plutôt sec à partir de juillet ce qui a permis de limiter le développement du mildiou mosaïque et permettre une bonne maturité.

La pluviométrie et les épisodes contaminants du mildiou en 2018



Les épisodes contaminants étaient nombreux et avec une cadence soutenue notamment à la période de floraison, période de très grande sensibilité de la vigne.

Le mildiou

L'année 2018 restera pour beaucoup l'année de référence en matière de pression mildiou. Elle fait partie des 3 plus problématiques des trente dernières années. La lutte phytosanitaire a dû être à la hauteur de la climatologie. Dans l'ensemble, les vignes ont été protégées correctement pour assurer le rendement et la qualité de ce millésime.

Les raisons climatiques de son explosion en 2018

L'inoculum au début de la campagne était élevé suite à un hiver plus humide que la normale. Les premières contaminations du mildiou ont eu lieu à partir du 23 avril dans certains secteurs. L'explosion des contaminations a été observée à partir de la mi-mai. La particularité du millésime 2018 est l'apparition précoce des symptômes fructifères ainsi que leur maintien tard dans la saison. Certains orages de juin ont entraîné l'apparition de rot brun et des dessèchements des grappes suite aux attaques sur pédicelle. C'est le nombre de jours de pluie et non le cumul des pluies qui a conduit à l'explosion du mildiou.

Impact des pratiques agricoles

Aucun produit ne permet d'éradiquer les symptômes de la maladie. Cette année, les contaminations se sont enchaînées (3 à 4 événements contaminants par semaine) lors de la forte croissance du végétal, période où la sensibilité est très élevée. Les nombreux épisodes pluvieux n'ont pas permis d'appliquer les produits dans les meilleures conditions (lessivage, problèmes de cadences), et l'organisation des chantiers a pu être bouleversée (portance des sols, retard de relevage).

La résistance des maladies aux produits phytosanitaires

En limitant le développement des populations de maladies/ravageurs, les méthodes prophylactiques permettent de limiter l'utilisation des traitements.

Rappel de quelques mesures prophylactiques :

- ✓ Limiter la vigueur dès l'implantation de la vigne par le choix du porte greffe, du cépage et du clone. Sur des vignes en production, maîtriser les apports (azotés), enherber les vignes (en fonction de la diminution de vigueur visée),
- ✓ Raisonner les rognages permet d'éliminer la nouvelle végétation plus sensible aux maladies et favorise la pénétration de la bouillie,
- ✓ Eliminer les excès d'eau pour limiter les mouillères,
- ✓ Supprimer pampres qui contribuent à la propagation de l'épidémie.
- ✓ Certains types de taille ou mode de palissage permettent de mieux répartir les grappes,
- ✓ L'ébourgeonnage, l'effeuillage et l'éclaircissage favorisent l'aération des cœurs de souches et d'éviter les micros climats favorables au développement de certaines maladies,
- ✓ Eviter les blessures des baies notamment lors de l'effeuillage.

Comment limiter les résistances ?

- ✓ Limiter les traitements grâce à la prophylaxie par exemple,
- ✓ Associer les modes d'actions,
- ✓ Alterner les modes d'action (cf. note mildiou de l'IFV, et note des résistances 2019).



Mildiou sur grappe

pression maladie exceptionnelle

En effet, la météo particulière du printemps a favorisé des attaques importantes et répétées de la maladie dévastatrice : le mildiou. La lutte observée et parfois difficilement contrôlée : le black rot. Un été chaud a favorisé les pontes des eudémis et des attaques variables selon les optimales, le millésime 2018 est de très haute qualité !

L'oïdium

Nous l'avons observé tard dans la saison en région Ténarèze, il n'a eu aucun impact sur la vendange.

Le black rot

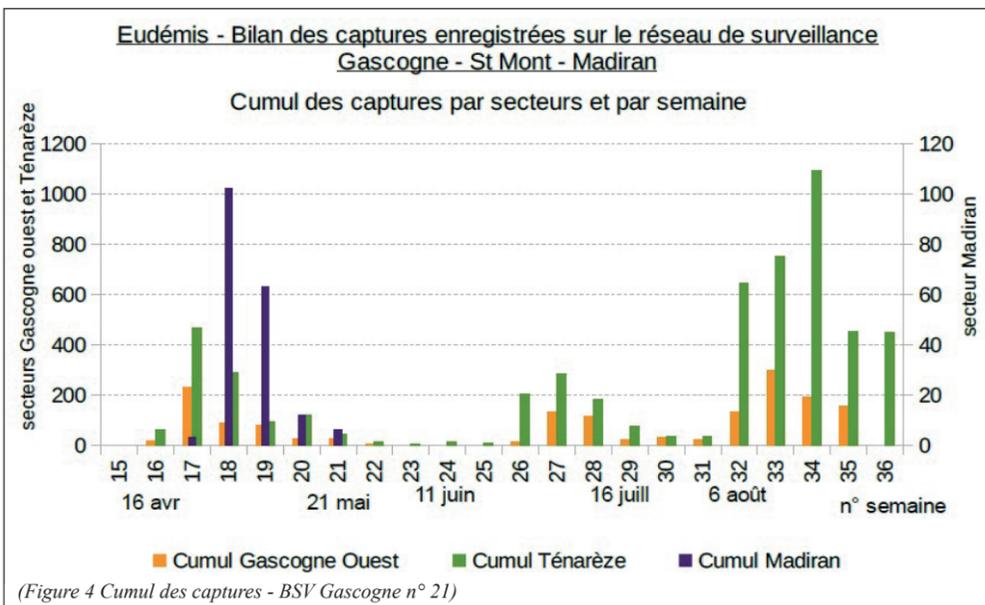
Dans certains secteurs le black rot est venu s'ajouter au mildiou. Suite aux orages de la mi-juillet, les symptômes sont apparus sur les grappes. Ces sorties isolées ont quand même créé des dégâts visibles et **pas seulement sur les parcelles dites « à risque »**. Il convient d'attacher une importance particulière sur les secteurs où la présence d'inoculum peut être source de contaminations en 2019. Il faut notamment supprimer les rafles présentes sur les souches. Cette maladie est à intégrer dans les programmes selon l'année (fonction de la climatologie) et l'historique des parcelles.



Black rot sur grappe

Eudemis et botrytis

Les premiers piégeages ont démarré tôt en saison avec de grosses captures en Ténarèze. Les derniers relevés de pièges en septembre ont montré une population de papillons très élevée. Les dégâts ont été hétérogènes, les très nombreuses perforations faites par les vers de grappes ont pu aider au développement du botrytis. La climatologie de septembre a permis de freiner le développement du botrytis présent. Les captures de papillons se sont étalées dans le temps avec une dernière génération tardive et longue. Nous avons remarqué qu'il n'y a eu aucune corrélation entre le nombre d'individus piégés et les dégâts au vignoble. Certains secteurs jusqu'alors peu concernés par eudémis ont été touchés en 2018.



(Figure 4 Cumul des captures - BSV Gascogne n° 21)

Quel enseignements à retenir ?

- Déclencher les traitements tôt pour lutter préventivement contre le mildiou,
- Se référer au BSV pour fixer la date de déclenchement des traitements,
- Soigner l'application des traitements (réglage du matériel, entretien) tout au long de la saison,
- Respecter les cadences de renouvellement des produits appliqués,
- Alternier les substances actives pour éviter les phénomènes de contournement,
- Respecter la note nationale sur les résistances.

Cicadelle de la flavescence dorée Bilan 2018

3813 hectares ont été prospectés sur 5 secteurs entre le 22 août et le 26 septembre (Riscle / Nogaro Cazaubon / Eauze Vic-Fezensac / Montréal / Condom Lectoure). Soit 93 communes et 338 exploitations. Ce sont 108 foyers inférieurs à 5 ceps, 57 foyers entre 5 et 50 ceps et 4 foyers de plus de 50 ceps dont 2 supérieurs à 100 ceps ont été repérés par les équipes de la FREDON. Il n'y a eu aucun arrachage sanitaire.

Le réseau de surveillance de la Chambre d'agriculture du Gers

La Chambre d'agriculture du Gers a organisé les 21 réunions de rédaction du BSV hebdomadaires afin d'annoncer les informations techniques aux viticulteurs.

- Suivi hebdomadaire de 36 parcelles réparties sur la zone viticole, nous permettant d'effectuer des notations sur les maladies et les ravageurs.
- Observation hebdomadaire de 50 pièges eudémis en suivi des vols et d'identification des pics de vols pour déclencher les traitements.
- Nous disposons également des pièges pour observer les populations de cicadelles de la flavescence dorée afin d'ajuster au mieux les dates de traitements.

Points de vigilance communiqués par FRANCEAGRIMER

• La clôture de dépôt de demande d'aide à la plantation est le 30 avril 2019 à 12 heures.

- La plantation et le palissage devront être réalisés pendant les trois années qui suivent la demande de plantation. Les conditions de palissage sont strictes :
 - Soit 1 seul fil arboricole,
 - Soit 1 fil porteur et deux fils parallèles.

• Pour calculer la superficie d'une parcelle vous devez multiplier le nombre de ceps par l'écartement entre les rangs et la distance entre les ceps.
Exemple : 4000 pieds x 2,50 m x 1 m = 1 ha

• Changement de la règle d'incertitude pour le mesurage lors de la plantation :

Le taux d'erreur toléré par rapport à la déclaration de plantation doit être de 2 % maximum. Soit 5 cm de différence entre les rangs et 2 cm entre les ceps de vigne. Il est primordial de s'assurer que la déclaration effectuée lors de la demande de plantation corresponde (à 2 % près) à la réalité du terrain.

• Concernant la mise en place d'un système d'irrigation, il faut attendre la validation de l'aide pour réaliser l'installation. Le système doit être fixe, il est primordial que tous les rangs de la parcelle soient irrigués. L'aide est plafonnée à 12 hectares par an. Les pénalités peuvent aller de 5 % à 20 % de l'aide octroyée.

